

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) ou disponible sur demande par mail.

Le dossier complet et accompagné des annexes doit être réceptionné avant le **10 mai 2011** en deux exemplaires par voie postale et par mail.

Seuls les dossiers complets et respectant cette procédure seront examinés.

Les dossiers feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les projets seront examinés par un comité d'experts en novembre 2011. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Fondation de France  
Programme Santé des jeunes  
40, avenue Hoche – 75008 Paris  
Tél. : 01 44 21 31 44 – Fax : 01 44 21 31 97  
E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION  
DE  
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

FONDATION  
DE  
FRANCE

# Appel à projets 2011

**Soigner les conduites  
anorexiques  
et boulimiques**  
**Coordonner les parcours de soin**  
**Associer les familles**

**Avec le soutien de  
la Fondation JM.Bruneau  
sous l'égide de la Fondation de France**

Date limite de réception des dossiers  
• 10 mai 2011

**Aider les personnes vulnérables**

## Contexte

Les troubles des conduites alimentaires sont source de grandes souffrances pour les patients, de désarroi pour les familles et d'inquiétude pour les professionnels. La Haute Autorité de Santé a récemment rendu publiques des recommandations de bonnes pratiques auprès des professionnels de santé. Du repérage à la prise en charge de ces pathologies, le chantier reste vaste.

Parmi les troubles des conduites alimentaires, l'anorexie mentale et la boulimie, sont des pathologies fréquentes. Elles touchent de nombreux adolescents, en particulier les jeunes filles. Outre le grand risque de chronicisation, ces maladies s'accompagnent de complications psychopathologiques et somatiques et de graves séquelles, lorsqu'elles ne mettent pas en jeu le pronostic vital. De plus, elles peuvent entraver leur insertion socioprofessionnelle. Les services spécialisés dans le traitement de ces maladies ont des délais de prise en charge importants et leur nombre insuffisant crée des inégalités et carences de soin très préjudiciables.

S'appuyant sur des services engagés dans cette voie, sur des réseaux de soins ou collectifs de santé existants ou en cours de constitution, la Fondation de France participe à ce combat depuis plusieurs années. Une soixantaine d'équipes, cliniciens et chercheurs, ont déjà pu bénéficier de son aide. En 2011, elle soutient les structures de soin et les associations qui souhaitent mettre en œuvre des projets renforçant la coordination et la continuité des soins, l'accompagnement des familles et leur implication dans le parcours de soin.

## Quels sont les initiatives concernées ?

Dans la perspective d'améliorer les soins dont ont besoin ces jeunes malades, la Fondation de France soutient :

- la création ou la consolidation de réseaux de soin dédiés aux troubles des conduites alimentaires, impliquant des équipes de professionnels de santé hospitaliers et libéraux (psychiatres, pédopsychiatres, urgentistes, réanimateurs, psychologues, diététiciens(nes), pédiatres, endocrinologues, nutritionnistes et médecins généralistes) ;
- la formation des équipes de soin pour améliorer leur capacité de dépistage, d'évaluation et de traitement des symptômes présentés, et développer leur aptitude à intégrer la dimension familiale dans les projets de soin, à rendre les proches acteurs ;

- l'initiation de nouvelles propositions thérapeutiques directes ou indirectes (médiations), psychiques, somatiques, individuelles ou collectives, s'adressant aussi bien aux jeunes patients qu'à leur famille ;
- l'aide aux associations pour se former à l'écoute des familles, pour initier de nouvelles actions de soutien et d'entraide et consolider leurs collaborations avec les services de soin.

Un intérêt tout particulier sera porté aux projets thérapeutiques concernant l'accompagnement post-hospitalier des jeunes malades et le suivi de jeunes femmes ayant souffert ou souffrant de ces troubles pendant leur grossesse et en périnatalité.

### Exemples d'initiatives soutenues :

- création de réseaux dédiés aux troubles du comportement alimentaire, en Loire-Atlantique, Ile-de-France, Rhône-Alpes, Vendée et au Pays Basque ;
- expérimentation de nouvelles approches thérapeutiques à médiations diverses : sensorielle, cognitive... ;
- élaboration par une équipe hospitalière d'un outil audiovisuel de formation à partir de situations cliniques spécifiques ;
- atelier cuisine collectif et repas à visée thérapeutique en compagnie d'un intervenant extérieur chef cuisinier ;
- ouverture à des initiatives et réseaux transnationaux par des formations spécialisées.

## À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Aux services hospitaliers publics ou privés participant au service public, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes ;
- à tout autre organisme de soin ou collectif de médecins libéraux œuvrant en

étroite collaboration avec des équipes hospitalières ;

- aux associations d'aide aux usagers et familles concernées par les troubles des conduites alimentaires.

## Critères de sélection

La Fondation de France examinera les projets au regard des critères suivants :

- **caractéristiques du projet**
  - l'analyse préalable des besoins et du contexte local ;
  - la mobilisation collective autour du projet ;
  - la pertinence du contenu, l'étalement par des référentiels et données de la littérature ;
  - les compétences et expériences des intervenants impliqués ou sollicités, en interne et en externe ;
  - les garanties de faisabilité ;
  - la conceptualisation de la méthodologie de mise en œuvre et d'évaluation de l'action ;

- **financement**

- pour les projets portés par un service ou une structure de soin, un cofinancement témoignant de l'adhésion de l'organisme dont il dépend sera exigé.

La subvention attribuée pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés aux projets de coordination d'un réseau, de formation ou supervision de professionnels ou bénévoles et de lancement de nouvelles activités thérapeutiques auprès des jeunes patients ou des familles.

**Ne seront pas recevables les demandes concernant le financement de postes et moyens permanents de fonctionnement des services ou structures, ni le remplacement ou défraiement des personnes en formation.**